

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

LCL VIE

Assuré par la société Predica sise 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 PARIS, <https://www.predica.com/priips/lcl>.

Appelez le **0 800 015 501**  de 9h30 à 18h30 pour de plus amples informations ou contactez votre conseiller si vous êtes déjà client de LCL.

Predica est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Date de révision du document d'informations clés : 02/11/2020.

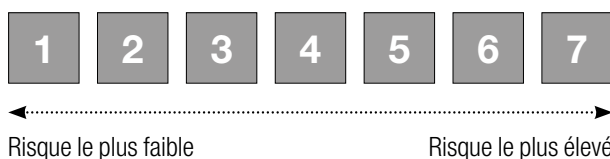
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Ce produit est un contrat d'assurance vie Multisupports de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte.
Objectifs	Ce produit vous permet de constituer un capital par des versements, dans l'objectif de le valoriser, de préparer votre retraite ou de transmettre votre capital en cas de décès à des bénéficiaires désignés. Les versements peuvent être répartis selon différentes options d'investissement ci-dessous définies : • Le support en euros, géré par l'assureur, est investi principalement sur des actifs obligataires. Pour ce support, le contrat ne comporte pas de garantie égale aux sommes investies nettes de frais sur versement, en raison des prélèvements des frais de gestion et de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès. Ce support est revalorisé de la participation aux bénéfices attribuée par l'assureur chaque année au 31 décembre ; • Les supports en unités de compte sont représentatifs d'actifs financiers (part d'organismes de placement collectifs (OPC), titres de créance, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)), dont le rendement dépend de la fluctuation des marchés financiers. Vous choisissez une allocation entre les différentes options d'investissement et pouvez la faire évoluer par arbitrage dans les conditions prévues au contrat. Chaque option d'investissement fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site http://www.predica.com/priips/lcl. Vous avez la possibilité de confier à un mandataire agréé par l'assureur la sélection et l'arbitrage des supports en unités de compte. La rémunération du mandataire est fixée dans le contrat de mandat que vous concluez avec celui-ci.
Investisseurs de détail visés	Le type d'investisseur auprès duquel ce contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissement qu'il choisit. Les Documents d'Information Clés à chaque option d'investissement sont disponibles sur http://www.predica.com/priips/lcl .
Assurances avantages et coûts	Les garanties du contrat sont les suivantes : • En cas de vie de l'adhérent au terme de l'adhésion : versement d'un capital ou d'une rente à l'adhérent ; • En cas de décès de l'adhérent avant le terme de l'adhésion : versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Le contrat comporte une garantie complémentaire en cas de décès, qui permet, sous certaines conditions, le versement d'un capital minimum égal au montant net investi. Les conditions de cette garantie sont détaillées dans la Notice d'Information. Le coût de cette garantie n'est pas inclus dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ». La prime totale prélevée au titre de cette garantie représente un coût maximum de 0,75 % par an du capital moyen géré au cours de l'année sur l'adhésion. Ce plafond de prélèvement est valable sur les 8 premières années du contrat.
Durée de vie du produit	La durée initiale de l'adhésion est de 8 ans. Au terme, celle-ci sera prorogée tacitement d'année en année. L'adhésion prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'adhérent. L'assureur ne peut résilier l'adhésion avant le terme.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le risque, ainsi que les perspectives de rendement de votre contrat dépendent des options d'investissement choisies. Les niveaux de risque vont de 1 à 7 sur l'indicateur ci-dessus, 1 la classe de risque la plus basse, 7 la classe de risque la plus élevée. Quels que soient les supports choisis, la perte maximale possible ne pourrait pas dépasser l'investissement initial.

Le niveau de risque et le rendement de ce contrat varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes choisies :

- Pour le support en euros, le rendement des sommes investies nettes de frais sur versement, dépend du taux attribué par Predica au 31 décembre déduction faite des frais de gestion, du coût de la garantie complémentaire en cas de décès et des prélèvements sociaux.
- Pour le support Objectif Programmé, la valeur de ce support est sujette avant l'échéance à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. A l'échéance, le support comporte une garantie partielle ou totale des sommes versées nettes de frais sur versement, selon la durée et le niveau de garantie (compris entre 80 % et 100 %) proposés par l'assureur.
- Pour les supports en unités de compte, leur valeur, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Predica n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Nous vous invitons à consulter le site <https://www.predica.com/priips/lci> pour des informations plus détaillées sur les risques spécifiques des supports que nous proposons dans ce contrat afin de comparer leurs risques et perspectives de rendement respectifs.

La législation fiscale de l'Etat de résidence de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées.

SCÉNARIO DE PERFORMANCE : GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS

INVESTISSEMENT DE 10 000 €				
Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en cas de moins-value de votre investissement, en supposant que vous investissiez 10 000 € net de coûts d'entrée.

QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance vie, d'incapacité ou d'invalidité.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Ils varient en fonction des supports choisis. Les plages de coûts indiquées ci-dessous correspondent aux bornes inférieure et supérieure des coûts totaux et agrègent les coûts propres à chaque support et les coûts propres au contrat. Les frais propres au contrat d'assurance vie figurent dans la notice d'information du contrat. Chaque support fait l'objet d'informations spécifiques accessibles sur le site <https://www.predica.com/priips/lci>. Les chiffres indiqués dans les documents d'informations spécifiques des supports comprennent les coûts du support lui-même mais ne comportent pas les frais du contrat qui s'ajoutent aux coûts du support lui-même et viennent impacter sa performance.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin des 8 ans
Coûts totaux	454,00 € - 1 075,00 €	746,16 € - 2 018,31 €	1 124,45 € - 3 150,51 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4,54 % - 10,75 %	1,92 % - 5,48 %	1,48 % - 4,62 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin des 8 ans ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,43 % - 0,85 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. [Il s'agit d'un montant maximal, vous pouvez payer moins.] Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0 % - 0,12 %	Certains supports du contrat prévoient des coûts de sortie.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 % - 1,16 %	L'incidence des coûts acquittés pour acheter et vendre les actifs sous-jacents.
	Autres coûts récurrents	1,04 % - 3,51 %	L'incidence des coûts prélevés chaque année pour gérer votre investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 % - 0,42 %	Incidence des commissions liées au résultat. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance excède celle de l'indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 % - 0 %	Incidence des commissions d'intéressement. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance excède un certain taux.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS

La période de détention recommandée est de 8 ans. Cependant cette période peut être significativement plus longue, si vous choisissez des supports dont la durée est plus longue.

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion pour y renoncer.

Le contrat est conçu pour un investissement de long terme ; vous devez vous préparer à rester investi pendant au moins 8 ans. Un rachat partiel ou total de votre adhésion est possible avant 8 ans, sous réserve de l'acceptation du bénéficiaire dans les conditions prévues par la loi. En recourant à cette faculté de rachat, vous vous exposez à des conséquences fiscales et à d'éventuelles pertes selon les supports choisis.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre Conseiller. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à : Predica - Service Clients – 75724 Paris Cedex 15. En cas de réclamation et si la réponse écrite apportée par Predica ne semble pas satisfaisante, vous pourrez recourir gratuitement à une procédure de médiation en vous adressant au Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou sur le site internet : <http://www.mediation-assurance.org>. Toutefois cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

Les conditions du recours à la Médiation de l'assurance sont disponibles sur le site : <http://www.mediation-assurance.org> ou sur demande faite au médiateur. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Nous publions régulièrement des informations sur ce contrat et ses supports ; vous pouvez les trouver sur notre site <https://www.predica.com/priips/lcl>.

De plus, en application des dispositions du Code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties et supports proposés par le contrat, ainsi que les documents d'information des supports que vous sélectionnez vous sont communiqués, préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année, vous recevrez un relevé d'information sur votre contrat d'assurance.